



Quel terrain de jeu pour quelles sections ? Quelles limites pour les camps à l'étranger ?

Il va de soi que de par leur autonomie, leur goût de l'aventure, les pionniers n'iront pas au même endroit qu'un petit castor de cinq ans.

Clarifions donc un peu les choses et délimitons le terrain de jeu section par section :

Pour les castors :

Les cantonnements Castors se passent en Belgique OU dans un rayon de 200 kilomètres MAXIMUM autour de l'implantation de l'Unité

Pour les louveteaux :

Les camps louveteaux se déroulent en Belgique et ses pays limitrophes (Pays-Bas, Allemagne, Grand Duché du Luxembourg, Grande-Bretagne et France)

Pour les scouts/guides :

Les camps de troupe peuvent se dérouler en Belgique et ses pays limitrophes (Pays-Bas, Allemagne, Grand Duché du Luxembourg, Grande-Bretagne et France), ainsi que l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse.

Pour les pionniers :

Les projets de relais s'étendent sur l'Europe mais aussi le Maroc, la Tunisie et le Burkina Faso avec qui nous avons un partenariat (*dans le cas du Burkina, un contact avec le service international est nécessaire avant le 30 novembre*).

Une section a un projet « hors terrain de jeu » ?

Il faut absolument nous le faire savoir avant le 30 novembre, pour que nous puissions en discuter.

Si une section ne respectes pas les règles et se lance dans un projet que le Service International ne soutient pas, le camp ne seras pas couvert par l'assurance des scouts pluralistes, et tous les animateurs et parents seront avertis par courrier que le camp n'est pas reconnu. Voilà qui est clair !

Les grandes échéances pour préparer un camp à l'étranger en 2010

Septembre-octobre :

- Tu désires partir à l'étranger avec ta troupe, ton relais.
- Ton relais a un embryon d'idée de projet mais tu ne sais pas encore vraiment quoi, où, comment, avec qui, ...
- Tu souhaites organiser un camp d'Unité à l'étranger.

→ CONTACTE le Service International : international@sgp.be

Novembre-décembre :

- Les grandes lignes du camp apparaissent, les contacts avec les partenaires se font (a.s.b.l., scouts locaux, ...), le planning est établi (grandes échéance, budget, ...)

30 NOVEMBRE : date limite pour prévenir le Service International pour un projet « hors terrain de jeu » (voir page précédente) !

Janvier-avril :

- La préparation du camp est en pleine phase d'avancement. Après le mois d'avril, le plus gros est fait.

30 AVRIL : envoie-nous ton dossier de camp accompagné de ta demande d'autorisation de camper à l'étranger » (document 1.F du Passeport Camp)

Mai - juin :

- Dernières mises au point ...

1 mois avant le camp au plus tard : envoie-nous la « déclaration de camp » (document 1.D du Passeport Camp)